

CERTIFICATION DE PRODUITS

Dossier : P250608_P1

RAPPORT D'AUDIT

DEMANDEUR :	EQUIPE D'AUDIT :
Nom : NUTRIPACK OUEST	Responsable d'audit (RA) : Patrick BIRONNEAU
Adresse du siège social : Site de La Magdeleine 29300 Mellac	Auditeur (A) : /
Site(s) audité(s)* : Mellac	Observateur (O) : /
Nom et fonction du représentant de l'entreprise : Patricia Gueyne RQHSE	Expert(s) (E) : /
	Superviseur (S) : /
Langue utilisée au cours de l'audit : <input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre :	
Interprète: <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (préciser son nom et sa fonction)	
Nom :	Fonction :
Date de l'audit : 25/11/2025	Durée de l'audit sur site en jour-homme : <ul style="list-style-type: none"> Partie à distance : / Partie in situ : 0,5 j. (conjoint avec BRCGS)

*indiquer les sites permanents, les sites temporaires et les sites virtuels

Constitution du rapport

	Page
I RELEVÉ DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT	2
II INFORMATIONS RELATIVES A L'AUDIT	3
III INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A L'ENTREPRISE	4
IV CONSTATATION D'AUDIT	4

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale

L'activité d'audit est basée sur un échantillonnage des informations disponibles. L'absence de relevé de non-conformité constitue une présomption et non une preuve de conformité aux exigences auditées, et les recommandations de l'audit sont soumises à une revue indépendante avant toute décision concernant la délivrance, le maintien ou le renouvellement de la certification. En aucun cas le LNE ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, consécutif ou non-consécutif, corporel, moral, matériel ou immatériel, résultant de l'utilisation des informations figurant dans le rapport.

© LNE : L'usage de ce formulaire est expressément limité aux missions d'audit mandatées par le LNE

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK OUEST Nutripack Ouest

Dossier n° : P250608_P1

I Relevé des conclusions de l'audit

Conclusions sur le déroulement de l'audit :	Oui	Non
- respect des objectifs de l'audit,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- toutes les activités figurant au plan d'audit ont bien été auditées,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- toutes les exigences des chapitres, sous chapitres et différents alinéas des référentiels figurant au plan d'audit ont bien été auditées. Si non, justifier :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Difficultés rencontrées : Si oui, préciser : Aucune	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Conclusions du responsable d'audit :

Les dispositions en matière de limitation de la perte accidentelle de granulé dans l'environnement ont été prises par l'entreprise et permettent de répondre au exigence du décret 2021-421. Les zones à risque ont été clairement identifiées. D'autre part, l'ensemble du personnel a été formé.

Les conclusions du responsable d'audit constituent un des éléments pris en compte par le LNE dans le processus de certification. Elles ne présument ni ne constituent la décision de certification.

BILAN DES NON CONFORMITES ETABLIES LORS DU PRESENT AUDIT : 0

BILAN DU SOLDE DES FICHES DE NON CONFORMITE DE L'AUDIT PRECEDENT : 1

Les fiches de présence signées en réunion d'ouverture et de clôture sont transmises séparément au présent rapport.




Les fiches de NC renseignées par l'entité doivent être retournées à [Patrick BIRONNEAU](#) (Responsable d'Audit) avant le //

Note : les éléments de preuve de la mise en œuvre des corrections et des actions correctives pour les non conformités sont un préalable à la prise de décision de certification.

Subsiste-t-il des opinions divergentes sur les constats d'audit et les conclusions ? Si oui, préciser :

Commentaires éventuels du représentant de l'entreprise :

Oui Non

Date : 26/11/2025	Signature du responsable d'audit : 	Signature du représentant de l'entité : Valant attestation de remise du présent rapport Valant attestation de remise du relevé de conclusions et des fiches de NC *supprimer la mention non applicable   La Magbélère - ZA Kervignou 2 29000 MELLAC - France Tél : 33 2 98 95 87 00 - Fax : 33 2 98 95 87 50 SARL au capital de 225 000 € - RCS QUIMPER 421 488 336 APE 2222 Z - TVA FR 34 421 488 255
----------------------	---	--

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK OUEST Nutripack Ouest

Dossier n° : P250608_P1

II Informations relatives à l'audit

Type d'audit

Admission / Initial	<input type="checkbox"/>	Suivi année / n°: 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
Supplémentaire	<input type="checkbox"/>	Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>
Extension	<input type="checkbox"/>	Pré-audit	<input type="checkbox"/>

Critères de l'audit

Documents de référence :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021

Manuel qualité de l'entreprise (édition en vigueur) : Manuel Qualité datant du 23/10/2025 (révision 19).

Objectifs de l'audit

Evaluer l'aptitude de l'entreprise :

- À vérifier l'existence et la mise en œuvre effective des procédures mentionnées à l'article D. 541-362 adopté et mis en place par l'Entreprise et sa conformité aux exigences du décret
- A vérifier que les contrôles ont été effectués régulièrement

Portée de l'audit

Référentiels et produits certifiés

Libellé décrivant le champ de l'audit : (numéro(s) de certificat ou catégorie(s) de produits)

Application du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 (Prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement) sur le site Nutripack Ouest à Mellac

Eventuelles différences constatées par rapport au dossier de demande, y compris éventuelle demande formulée au cours de l'audit par l'entreprise et suite donnée par l'équipe d'audit

Aucune différence constatée

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK OUEST Nutripack Ouest

Dossier n° : P250608_P1

III Informations générales relatives à l'entreprise

Quantité totale de granulés plastiques industriels dans l'Entreprise	410 t
--	-------

Granulés de plastiques industriels	
Dimension du plus petit granulé manipulé	3mm de diamètre et 3 mm de long et poudre
Dimension des mailles des tamis	Filtres inox avec mailles de 2 mm de diamètre

Présentation de l'entreprise et contraintes spécifiques à l'entreprise (compte tenu de son activité et de son organisation) :

Le site de Mellac, situé en Bretagne est un site de 5200m² possédant une superficie de 6 Ha.
Il fait partie des 11 sites européens Nutripack.

La société possède 22 presses d'injection et a produit sur base annuelle environ 175 millions de pièces ou 2300 tonnes de matière produites à partir de PP, PS, ABS et PE.

Sa production est principalement destinée au marché food.

Le site fonctionne en équipe fixe le matin et en 2x8 après-midi/nuit et 2 équipes 2x12 durant le weekend. L'entreprise emploie 33 personnes sous contrat et 4 intérimaires au moment de l'audit.

Le chiffre d'affaires 2025 sera supérieur à 11 k€.

IV Constatation d'audit

Traitement des réclamations :

- sur les sites certifiés : examen des enregistrements – nombre de réclamations et suivi
- transmises par le LNE (s'il y a lieu)

Aucune réclamation ou mise en demeure réceptionnée par l'entreprise. Absence de réclamation n'a été transmise par le LNE.

Références des procédures examinées au cours de l'audit :

- Vu plan d'identification des zones à risque (Version de 11/2025)
- Vu instruction n° OP-PR-I-47 « en cas de sac percé » datant du 17/11/2022 (version 3)
- Vu instruction n° OP-PR-I-47 « en cas de sac percé » datant du 17/11/2022 (version 3) et Vu bon de commande n° CF303647 du fournisseur SIMINOX datant du 04/10/2024 ainsi que le bon de livraison n° 115308 du 30/10/2024 en lien avec les filtres utilisés sur les regards extérieurs (mailles des filtres de 2 mm vérifiées lors de la visite Terrain)
De plus, pour chaque zone à risque, une instruction a été mise en place (ex : Vu instruction n° OP-PR-I-86 « Zone Table de répartition » datant du 17/11/2022 (révision 0) et Vu instruction n° OP-FR-I-85 « Approvisionnement des trémis du local Matières » datant du 17/11/2022 (révision 0)).
Par ailleurs, en cas de déversement accidentel, une fiche de non-conformité est ouverte (ex : Vu fiche n° 2510020). La gestion est maîtrisée.
- Vu contrat d'entretien du prestataire « Atelier du paysage » de l'année 2025 signé le 17/01/2025. Il est prévu un entretien des bassins de rétention une fois par an. Les interventions du prestataire « Atelier du paysage » sont tracées (dernière intervention = 11/07/2025).
- Les filtres positionnés dans les regards sont inspectés lors des audits « Bonnes Pratiques » tous les mois (Vu Inspection des 23 et 28/07/2025 => zones concernées = maintenance, matériel et environnement, table de répartition, colorants/additifs, local matières, environnement extérieur).
Le système de fermeture des bassins est vérifié 2 fois par an lors de l'audit « Check-list incendie (Vu document n° QA-AC-FQ-28 VO, dernière vidange du bassin réalisée le 31/07/2025).
Le groupe Nutripack a créé une grille d'audit interne spécifique GPI. Il est prévu un audit GPI 2 fois par an.
Ex : Vu audit GPI du 29/07/2025 (note de 95,15 %).
- Les documents GPI ont été intégrés dans le système documentaire du site. Le plan d'identification des zones à risque est affiché à l'entrée Bureau et à l'entrée Personnel. Une formation a été dispensée à l'ensemble du personnel. La dernière a eu lieu les 17/11/2025 et 24/11/2025 (Vu fiches d'émargement et Vu support de formation). De plus, des affiches sont

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK OUEST Nutripack Ouest

Dossier n° : P250608_P1

Références des procédures examinées au cours de l'audit :

- présentes à différents endroits (par exemple, la zone « Silos »). D'autre part, une mention concernant la démarche OCS est précisée dans le livret d'accueil pour les visiteurs et sous-traitants n° RH-I-1 datant du 17/11/2022 (révision 7).
- g) Des audits spécifiques GPI sont planifiés et réalisés 2 fois par an (Vu audit GPI du 29/07/2025 (note de 95,15 %).)

Points Forts :

- Le site est très propre, aucun granulé n'est présent sur le sol en extérieur comme en intérieur.
- Le système documentaire mis en place est détaillé.
- En cas de déversement accidentel, une fiche de non-conformité est systématiquement ouverte.
- Le personnel interrogé au cours de l'audit avait une bonne connaissance des règles établies.

Points conformes à surveiller:

Aucun point à surveiller n'a été identifié.

Texte de référence : article D.541-362 du décret n°2021-461 du 16 avril 2021	Conforme	N° de la fiche de non conformité
Adopter des procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement. Elles visent à :		
<ul style="list-style-type: none">• Identifier les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	C	
<ul style="list-style-type: none">• Vérifier périodiquement que les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination de ces granulés dans l'environnement	C	
<ul style="list-style-type: none">• Confiner et ramasser tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	C	
<ul style="list-style-type: none">• Procéder régulièrement au nettoyage des bassins de rétention situés en amont des équipements mentionnés au premier alinéa de l'article D. 541-361 et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	C	
<ul style="list-style-type: none">• Inventorier et s'assurer régulièrement du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs mentionnés à l'article D. 541-361;	C	
<ul style="list-style-type: none">• Former et sensibiliser, notamment par voie d'affichage, le personnel et les tiers intervenant sur le site;	C	
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des contrôles internes semestriels de ces procédures.	C	

IV.A Définition et classification

Définition

Non-conformité : Non-satisfaction d'une exigence (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015)

Action corrective: Action visant à éliminer la cause d'une non-conformité et à éviter qu'elle ne réapparaisse (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

Correction: Action visant à éliminer une non-conformité détectée (cf. définition de l'ISO 9000 : 2015).

Un point conforme à surveiller est une situation conforme présentant des risques par rapport à une exigence du référentiel d'audit ou une situation conforme à suivre.

-> justifier le risque et le fait qu'il n'y a pas d'écarts

Un point conforme à surveiller est une situation conforme présentant des risques par rapport à une exigence du référentiel d'audit ou une situation conforme à suivre.

RAPPORT D'AUDIT

NUTRIPACK OUEST Nutripack Ouest

Dossier n° : P250608_P1

IV.B Fiches de Non-Conformité

FICHE DE NON CONFORMITE N°1							
NON-CONFORMITE CONSTATEE							
RA ou A	Critère d'audit non respecté (§ et millésime du (des) référentiel(s) et/ou le cas échéant, référence à la documentation de l'entreprise) : Décret no 2021-461 du 16 avril 2021 à)						
Nom de l'Auditeur : _____ Date : _____							
<p><i>Note : La date d'envoi de la présente fiche est mentionnée sur le rapport des conclusions de la réunion de clôture. Elle doit être retournée complétée et accompagnée des éléments de preuves des actions engagées.</i></p>							
COMMENTAIRE EVENTUEL :							
ENTREPRISE	CORRECTION :						
	Date cible : _____						
	ANALYSE DES CAUSES DE LA NON CONFORMITE						
	ACTION(S) CORRECTIVE(S) PROPOSEE(S) :						
<table border="0"> <tr> <td style="width: 70%;"></td> <td style="width: 30%;">AVIS DU RA</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Correction satisfaisante</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Correction non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.</td> </tr> </table>			AVIS DU RA		<input type="checkbox"/> Correction satisfaisante		<input type="checkbox"/> Correction non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.
	AVIS DU RA						
	<input type="checkbox"/> Correction satisfaisante						
	<input type="checkbox"/> Correction non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.						
<table border="0"> <tr> <td style="width: 70%;"></td> <td style="width: 30%;">AVIS DU RA</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Action corrective satisfaisante</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> Action corrective non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.</td> </tr> </table>			AVIS DU RA		<input type="checkbox"/> Action corrective satisfaisante		<input type="checkbox"/> Action corrective non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.
	AVIS DU RA						
	<input type="checkbox"/> Action corrective satisfaisante						
	<input type="checkbox"/> Action corrective non satisfaisante – voir argumentaire ci-dessous.						
Date cible : _____							
Nom du Représentant de l'Entreprise : _____							
RA	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PROPOSEES (Correction & actions correctives) (à compléter systématiquement avant transmission du rapport au chef de projet certification)						
	<input type="checkbox"/> La non-conformité est levée <input type="checkbox"/> Les actions proposées sont à vérifier						
	Argumentaire (éléments ayant permis de lever la N.C., éléments non transmis, éléments insuffisants, points à revoir, vérification préconisée...)						
Nom du Responsable d'Audit (RA) : _____ Date : _____							

Non applicable